

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948
(2^e partie de la session)

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 23 décembre 1948. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La Commission a entendu M. Claparède, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 989, année 1948) relatif au bulletin officiel du Registre du Commerce et du Registre des métiers; les conclusions du rapporteur, qui a proposé qu'un avis favorable fût présenté, ont été adoptées à l'unanimité.

Le problème de la fixation des conditions de la répartition des produits industriels a fait ensuite l'objet d'un important débat. Un projet de décret sur cette question a été examiné. Les différences essentielles entre le régime prévu et le système actuel ont

été mises en lumière. La commission s'est finalement prononcée en faveur de la prorogation du régime transitoire de la loi du 26 avril 1946, qui, étant fondé sur la pénurie, doit pouvoir disparaître avec celle-ci.

Présidence de M. Rochereau, vice-président. — La dernière partie de la séance a été consacrée à la suite de l'examen du décret portant réforme fiscale. Les travaux ont porté, notamment, sur la fiscalité dans l'agriculture et sur les incidences économiques de la surtaxe progressive destinée à remplacer l'impôt général sur le revenu.

La commission a émis le vœu que la réforme fiscale soit soumise dans son détail au Parlement.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation internationale.

Le Ministre a d'abord traité des questions relatives au statut de la Ruhr ; après avoir retracé l'évolution historique du problème depuis les accords de Potsdam, signés sans la participation de la France, jusqu'aux récentes décisions de la Conférence de Londres qui vont faire très prochainement l'objet d'un communiqué, il a précisé que ces décisions porteraient non seulement sur la répartition des produits de la Ruhr, mais encore sur la gestion et l'exploitation des richesses minières et sidérurgiques du bassin et répondaient à l'essentiel des demandes françaises en matière de sécurité.

Après un bref rappel des faits qui se trouvent à l'origine du conflit de Berlin, M. Schuman a souligné que l'aboutissement des efforts déployés par la commission de conciliation des six experts neutres, chargée par le Conseil de sécurité de trouver une solution à ce problème, risquait d'être compromis par les récentes décisions qui ont conduit à la scission administrative et politique complète de Berlin.

Répondant ensuite à des questions qui lui furent posées, notamment par MM. Westphal, Pinton, Georges Pernot, Pujol, Marius Moutet, Ernest Pezet, Colonna, Léonetti et Henry Torrès, le Ministre a donné son avis sur l'évolution de la situation écono-

mique et morale en Allemagne et a précisé que les conclusions du rapport Humphrey ne mettaient pas en cause le principe des réparations ; il a, enfin, fait le point des discussions sur le statut d'occupation et des travaux du Conseil parlementaire de Bonn.

D'autre part, le Ministre a renseigné la commission sur la situation présente en Indonésie et a communiqué l'impression favorable que lui avait laissée sa rencontre avec le comte Sforza dans l'intérêt des relations franco-italiennes.

AGRICULTURE

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Martin, président de la Confédération Générale de l'Agriculture (C. G. A.), sur l'aspect agricole du projet de décret portant réforme fiscale.

M. Martin a, tout d'abord, procédé à une étude critique des principales dispositions du projet de réforme fiscale agricole, en insistant spécialement sur le mode de détermination des bénéfices agricoles prévu dans ce texte.

Il a souligné sa difficulté d'application et la source de rancunes qu'entraînerait le classement des exploitations, effectué par l'Inspecteur des Contributions directes siégeant à la commission communale des Impôts directs. Il a préconisé le maintien des principes généraux inclus dans l'article 52 du Code général des impôts directs et celui du revenu cadastral comme base d'imposition, en faisant toutefois observer que la loi du 13 mai 1948 avait prévu une procédure de revision accélérée du cadastre.

Le président de la C. G. A. a ensuite examiné les répercussions économiques de l'accroissement des charges fiscales de l'agriculture, spécialement sur son équipement, à un moment où semble s'amorcer un revirement complet de la tendance en matière de prix agricoles.

Enfin, sur le plan de la coopération, M. Martin s'est élevé contre la tendance du fisc à assimiler les personnes morales de l'industrie et du commerce, d'une part, et celles de l'agriculture, d'autre part.

Après avoir procédé à un premier échange de vues sur cette question, la commission l'a renvoyée à l'examen de sa sous-commission fiscale.

Elle a ensuite adopté les conclusions du rapport de M. Le Goff sur le projet de loi (II — n° 4, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à rétablir et à organiser l'élection des conseils d'administration des organismes de la Mutualité agricole.

M. Durand a été nommé rapporteur du projet de loi (II — n° 47, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, concernant l'incendie involontaire en forêt.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Ramadier, Ministre de la Défense nationale, accompagné de MM. Lejeune, Moreau et Dupraz, Secrétaires d'Etat aux Forces armées.

M. Ramadier a déclaré, tout d'abord, qu'il ne pourrait répondre aux questions concernant la situation en Indochine et les attributions de M. Béchard, Haut-Commissaire en A. O. F., ces sujets étant de la compétence du Ministre de la France d'Outre-Mer.

Après avoir affirmé que la Défense nationale était commandée par la politique générale du pays et brossé un tableau de la situation financière, il a indiqué que le budget militaire se monterait au chiffre de 350 milliards pour 1949 et que la répartition des crédits entre les trois armées serait sensiblement établie dans les mêmes proportions qu'en 1948. Il a également exposé dans leurs grandes lignes les conséquences militaires du pacte de Bruxelles en ce qui concerne la France, insistant particulièrement sur le caractère défensif de cet accord et les limites territoriales de sa zone d'application.

Il a ensuite exposé les raisons qui l'avaient amené à modifier la composition du Conseil supérieur de la guerre.

Interrogé sur le décret relatif à la situation des officiers généraux, M. Ramadier a indiqué que ce texte était, contrairement à certaines affirmations, un assouplissement de la loi de 1834 relative au statut des officiers, dont l'application pure et simple aurait été trop brutale. Il a annoncé, d'autre part, que les nominations d'officiers généraux allaient reprendre prochainement.

M. Rotinat et plusieurs commissaires ont suggéré la création d'une commission consultative de généraux qui serait chargée de donner son avis, dans le cadre du décret, sur la définition des emplois des officiers généraux.

Enfin, M. Ramadier ainsi que le Président ont tenu à souligner l'existence et la nécessité de rapports étroits et de collaboration cordiale entre le Ministère et la commission.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. Lassagne, président.* — La commission a entendu un exposé de M. M'Bodje sur l'enseignement et sur le personnel enseignant en Afrique Occidentale Française. L'orateur a notamment souhaité qu'une large part de crédits soit affectée à l'enseignement dans les Territoires d'Outre-Mer, que des avantages particuliers soient accordés aux professeurs et instituteurs métropolitains en service dans la France d'Outre-Mer et qu'une équivalence soit établie entre les diplômes décernés dans la Métropole et ceux délivrés en France d'Outre-Mer.

Le Président, au nom de la commission, a félicité l'orateur pour son très intéressant travail.

La commission a ensuite abordé l'examen du projet de loi (II — n° 65, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant statut des centres d'apprentissage, renvoyé pour le fond devant la commission du travail et de la Sécurité sociale. Après un échange de vues entre le Président, MM. Pujol, Radius, Descomps et Lafforgue, la commission, considérant que l'Education nationale était le ministère intéressé au premier chef, a décidé d'élever une protestation contre cette attribution de compétence.

M. Radius a donné connaissance d'un projet d'organisation de la formation professionnelle élaboré par un professeur de l'Ecole Nationale Technique de Strasbourg. Ce projet tendrait à donner au ministère de l'Education Nationale la prise en charge de la formation générale, tandis que la profession, sous l'autorité des ministères du Travail, de la Production industrielle et de l'Education nationale, serait responsable de la formation tech-

nique, que celle-ci se fasse au centre d'apprentissage, à l'usine ou à l'atelier.

Après un bref débat, la commission a renvoyé à sa prochaine séance la suite de l'examen du projet de loi.

Le Président a donné connaissance d'une demande d'audience de la Ligue française de l'enseignement, au sujet du vote du Budget de l'Education nationale, à la suite de quoi, la commission a confié à son Bureau le soin d'en recevoir les représentants.

Puis, le Président a donné lecture d'une lettre du Ministre des Finances adressée à la commission en réponse à la demande que celle-ci avait formulée concernant la revalorisation de l'indemnité de logement allouée aux inspecteurs d'Académie. M. Lafforgue a regretté l'absence de tout engagement précis du Ministre à ce sujet. Sur sa demande, la commission a décidé d'insister à nouveau auprès du Ministre et de lui demander une prise de position effective.

Enfin, la commission a envisagé de consacrer une prochaine séance à l'audition du Ministre de l'Education nationale.

FINANCES

Mardi 21 décembre 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a désigné au scrutin de liste secret les candidats à la sous-commission de contrôle des entreprises nationalisées (Art. 70 de la loi du 21 mars 1947). Les résultats du scrutin ont été les suivants :

Nombre de votants : 21.

Ont obtenu :

| | |
|-------------------|---------|
| MM. Alric | 21 voix |
| Pellenc | 21 voix |
| Boudet | 19 voix |
| Courrière | 19 voix |
| Lieutaud | 19 voix |
| Maroger | 19 voix |
| Lamarque | 18 voix |
| Litaise | 16 voix |
| Marrane | 7 voix |
| Debû-Bridel | 5 voix |

En conséquence, ont été désignés : MM. Alric, Boudet, Courrière, Lamarque, Lieutaud, Litaïse, Maroger et Pellenc.

La commission a ensuite entendu une communication de son Président qui l'a informée des dates probables d'examen des lois budgétaires au Conseil de la République. A ce propos, les commissaires du groupe de l'Action démocratique et républicaine se sont élevés contre la brièveté des délais accordés pour le vote du budget et contre le caractère réglementaire de la réforme fiscale.

La commission a émis un avis favorable à l'adoption du projet de loi (II — n° 29, année 1948), tendant à faciliter la révision des règles applicables au calcul des intérêts servis à ses déposants par la Caisse des dépôts et consignations, dont elle a confié le rapport à M. Fléchet.

Elle a décidé, par 11 voix contre 5, d'émettre un avis favorable à l'adoption de la proposition de résolution (II — n° 7, année 1948) relative à la modification des dispositions de l'article 8 de la loi du 24 septembre 1948 portant création de ressources nouvelles, dont elle a confié le rapport à M. Pauly.

M. Fléchet a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (II — n° 24, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à provoquer la révision de l'article 3 de la loi du 24 septembre 1948 instituant une majoration de 2 décimes de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné la proposition de résolution (II — n° 24, année 1948), tendant à la révision de l'article 3 de la loi du 3 septembre 1948, à l'adoption de laquelle elle a finalement émis un avis favorable.

Passant ensuite à l'examen du projet de loi relatif au contingentement des rhums des départements et territoires d'Outre-mer, elle a, sur les indications fournies par M. Saller, décidé de refuser l'exemption de surtaxe que prévoyait le projet.

Présidence de M. Maroger, vice-président. — La commission a enfin procédé à un échange de vues générales sur diverses questions budgétaires et a arrêté le programme de ses travaux.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a d'abord désigné M. Grassard pour suivre à la commission des finances les affaires intéressant les Territoires d'Outre-Mer, en application de l'art. 26 du Règlement.

Le problème de l'industrie huilière en A. O. F. a été ensuite évoqué. Il a été convenu que M. Charles Cros présenterait une étude complète de la question à une séance ultérieure.

La commission a procédé à un rapide échange de vues sur le projet de loi (II — n° 63, année 1948) relatif au Haut Conseil de l'Union Française. MM. Vauthier et M'Bodje se sont déclarés prêts à se charger du rapport de ce texte que la quasi-unanimité des membres de la commission aurait voulu confier au Président. Celui-ci s'étant formellement récusé, M. M'Bodje a retiré sa candidature et M. Vauthier a été, finalement, nommé rapporteur.

Enfin, M. Dronne a fait un exposé détaillé sur l'activité de la Délégation du Viet Nam : propagande en faveur du Gouvernement de fait de Ho Chi Minh hostile à la France, conférences de presse, manifestations de rues, publication de journaux, de brochures et de tracts anti-français, agissements à l'étranger, appel récent à l'O. N. U..., etc...

Il s'agirait d'une propagande massive, tenace et habile, efficace surtout dans les camps de travailleurs ou de militaires indochinois en instance de rapatriement, alimentée par des fonds importants d'origines diverses.

Les conséquences de ces activités seraient fort graves, en particulier sur le moral du corps expéditionnaire en Indochine et sur les populations de cette Fédération qui discernent mal la véritable politique du Gouvernement.

Pour ces raisons, M. Dronne souhaite qu'il soit mis un terme à l'existence de la Délégation, inconcevable du fait même de l'état de guerre entre la France et l'Etat qu'elle prétend représenter.

M. David s'est efforcé de contester les affirmations de M. Dronne en exaltant le désir de collaboration franco-vietnamienne si souvent manifesté par Ho Chi Minh.

Pour conclure, après les interventions de son Président et de MM. Durand-Réville, Verdaille et Coupigny, la commission a voté, par 14 voix contre 2 et 3 abstentions, la motion suivante qui a été transmise au Ministre de la France d'Outre-Mer :

« La commission de la France d'Outre-Mer, émue de l'activité en France de la Délégation permanente de la « République Démocratique du Viet Nam » émanation du Gouvernement de fait de Ho Chi Minh qui est en état de guerre ouverte contre la France, invite le Gouvernement à mettre fin, dans les moindres délais, à l'activité de cet organisme et de tous ses agents. »

INTERIEUR

(ADMINISTRATION GENERALE, DEPARTEMENTALE
ET COMMUNALE, ALGERIE).

Jeudi 23 décembre 1948. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a entendu un rapport de M. Schwartz sur la proposition de loi (II, n° 54, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à l'introduction dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des textes législatifs et réglementaires modifiant ou complétant l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières.

Outre une modification de pure forme à l'article premier de cette proposition de loi, le rapporteur proposait une extension des mesures prévues à l'article 2 aux concessions quaranténaires et aux concessions accordées à des ressortissants allemands pendant l'annexion de fait de 1940 à 1945. Après un débat général sur cette question, la commission n'a pas approuvé les propositions de son rapporteur et a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale sans y apporter de modification.

JUSTICE ET LEGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* La commission a entendu le rapport de M. Chazette sur le projet de loi (n° 745, année 1948) tendant à abroger le septième alinéa de l'article 444 du Code d'instruction criminelle.

Une large discussion s'est déroulée, au cours de laquelle les différents orateurs ont marqué leur souci de respecter l'autorité de la chose jugée tout en évitant que l'application trop stricte de délais n'entraîne le rejet de demandes en révision appuyées sur des motifs sérieux.

La suite de la discussion a été renvoyée à la prochaine séance, le rapporteur étant chargé de recueillir de nouvelles informations.

La commission a, ensuite, approuvé à l'unanimité les conclusions, favorables à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale, du rapport de M^{me} Girault sur la proposition de loi (n^o 874, année 1948) ayant pour objet de modifier l'article 13 de la loi du 22 juillet 1867 et d'interdire que désormais soit prononcée la contrainte par corps contre des mineurs âgés de moins de dix-huit ans accomplis à l'époque des faits qui ont motivé la demande.

A cette occasion, un large échange de vues s'est déroulé sur les problèmes posés par l'éducation surveillée des jeunes délinquants et le régime de la détention préventive qui leur est appliqué.

Examinant ensuite le rapport de M. Chevalier sur le projet de loi (n^o 860, année 1948) relatif à la validation de décisions d'assemblées tenues par des sociétés pendant la période de suspension générale des délais, la commission a décidé :

1^o de prolonger jusqu'au 10 mai 1945 la durée de la période visée ;

2^o de préciser que le bénéfice de la loi ne pouvait être invoqué que par l'actionnaire, l'obligataire ou le porteur de parts, ayant conservé la possession de ses titres.

Enfin, la commission a demandé que lui soit renvoyé pour avis le projet de loi (II, n^o 47, année 1948) concernant l'incendie involontaire en forêt, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. Abel Durand, président.* — Le Président a donné lecture de la lettre, adressée aux Ministres des Finances et des Travaux publics appelant leur attention sur la lenteur de la reconstruction de nos ports mari-

times qui mettra bientôt en péril toute notre économie en créant de véritables « goulots d'étranglement » entre l'activité des transports maritimes et celle des transports terrestres. Une augmentation des crédits affectés aux travaux dans les ports s'impose donc.

A cette occasion, la commission a estimé que sa compétence devait s'étendre à toutes les questions qui intéressent les ports et a décidé de déposer une proposition tendant à une modification du règlement qui lui permettrait de prendre le titre de « commission de la Marine Marchande, des ports et des pêches ».

M. de Gracia a été désigné pour représenter la commission auprès de la commission des finances, en application de l'art. 26 du Règlement.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

Judi 23 décembre 1948. — *Présidence de M. Denvers, président.* — La commission a adopté les conclusions du rapport favorable de M. de Menditte sur le projet de loi (n° 1005, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la Convention franco-belgo-luxembourgeoise du 17 avril 1946, relative à l'exploitation des chemins de fer luxembourgeois.

Elle a, ensuite, constitué une sous-commission du tourisme comprenant six membres : MM. Pouget, Aubert, de Gracia, Fouques-Duparc, Hébert et de Menditte.

Enfin, M. Denvers a été désigné pour participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances, conformément à l'article 26 du Règlement.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Judi 23 décembre 1948. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a reçu une délégation de l'Union Fran-

çaise des associations de combattants venue lui présenter les revendications des pensionnés concernant, notamment, l'application de la loi de février 1948 établissant le principe d'un rapport constant entre les pensions et le traitement d'une certaine catégorie de fonctionnaires, la situation des veuves de guerre et la revalorisation de la retraite du combattant.

M. Morel, vice-président de l'Union, a insisté sur la nécessité de modifier profondément le décret sur le rapport constant de manière à donner, en particulier aux invalides et veuves de guerre, une pension correspondant à un pourcentage déterminé du traitement des fonctionnaires, compte tenu des revalorisations et acomptes obtenus par ceux-ci.

Enfin, M. de Barral, secrétaire général de l'Union, après avoir exposé longuement l'aspect technique, juridique, et surtout psychologique de la question de la retraite du combattant, a demandé que celle-ci soit revalorisée au coefficient 5 et il s'est, d'autre part, déclaré opposé au principe d'un relèvement limité à certains combattants ayant dépassé, par l'exemple, l'âge de 60 ou 65 ans, mesure qui tendrait, selon lui, à établir une « catégorisation » entre les intéressés. Il a été d'accord, tout au plus, sur le principe d'un « échelonnement » de la revalorisation.

M. Dassaud, d'accord sur les deux premiers points, a manifesté, par contre, son opposition à une revalorisation de la retraite de tous les combattants sans distinction et rappelé la position prise par la commission à ce sujet.

De son côté, M. Doucouré a signalé la nécessité de faire, en tout état de cause, un effort en faveur des combattants d'outre-mer.

Après l'audition de la délégation, MM. Dassaud et Giaque ont été désignés pour siéger à la commission consultative des rapatriements tardifs.

Enfin, M. Héline a été, sur la proposition de M. Giaque, désigné pour participer avec voix consultative aux travaux de la commission des Finances.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 23 décembre 1948. — *Présidence de M. Hauriou, président.* — Après un exposé de son Président sur la situation financière des entreprises de presse, la commission s'est félicitée de la décision du Gouvernement de maintenir l'exonération fiscale dont a toujours bénéficié la presse. Le Président a ensuite donné lecture à la commission d'une lettre du président du Syndicat national des acteurs de cinéma attirant son attention sur la crise qui continue à sévir dans le cinéma français.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 23 décembre 1948. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a examiné le problème de la répartition des produits industriels. Elle a notamment entendu un exposé du contrôleur général Beau, qui a porté sur le projet de décret portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels.

Après un examen détaillé de l'évolution du régime de la répartition, un débat s'est engagé sur l'opportunité des mesures prévues dans le projet de décret.

La commission, après avoir chargé M. de Villoutreys de préparer un rapport sur cette question, a exprimé la crainte de voir donner un caractère définitif au principe même de la répartition, et a estimé préférable de demander une prorogation du régime actuellement en vigueur, sous réserve de certaines modifications.

M. Chambriard, rapporteur du projet de loi (II, n° 5, année 1948), autorisant, déclarant d'utilité publique, et concédant à « Electricité de France » les travaux d'aménagement de la chute de Montpezat sur la Loire et l'Ardèche, a communiqué le résultat d'une première étude.

Le rapporteur a notamment souligné la gravité des conséquences que risquent d'entraîner les travaux projetés, qui prévoient le détournement partiel des eaux de la Loire vers la vallée du Rhône.

Les commissaires ont, d'autre part, protesté contre la nécessité dans laquelle ils étaient placés d'entériner des projets qui avaient déjà reçu un commencement d'exécution.

Afin de pouvoir mener à bien cet examen, la commission a décidé de demander une prorogation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour faire connaître son avis.

Par ailleurs, M. Longchambon a été chargé de présenter à la commission un rapport officieux sur le projet de loi fixant pour l'exercice 1949 les maxima des dépenses publiques, et portant évaluation des voies et moyens (n° 5754, A. N.).

La commission a, d'autre part, chargé M. Grégory d'étudier, en vue d'une discussion d'urgence, le projet de loi (n° 5753, A. N.), portant ouverture de crédit au Ministre de l'Industrie et du Commerce au titre du budget général pour l'exercice 1948 (participation au déficit d'exploitation de Gaz de France).

La commission a enfin chargé M. Depreux d'étudier, en vue d'une discussion d'urgence, le projet de loi (n° 5757, A. N.) autorisant le Ministre des Finances à consentir des avances aux houillères nationales.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Judi 23 décembre 1948. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a tout d'abord entendu un exposé de son Président sur la séance inaugurale qu'a tenue, la veille, le Conseil d'administration de la Caisse autonome de la reconstruction.

Puis les commissaires ont évoqué diverses questions à poser au Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme à la suite de son audition de la semaine précédente.

Cet échange de vues, que concrétisera un questionnaire écrit, a principalement porté sur :

— les facilités à accorder aux collectivités locales, aux municipalités en particulier, pour l'achat de terrains et la construction de maisons d'habitation ;

— les coopératives de jeunes ménages qui se constituent en vue de la construction de locaux d'habitation ;

— la propagande que devrait faire dans le pays le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour faire connaître à tous les Français la situation en matière de reconstruction et de logement et les nécessités d'une politique rationnelle dans ce domaine ;

— la nécessité de livrer à l'habitation privée les baraques inoccupées qui ont été construites dans certaines régions par le ministère de la Reconstruction au profit de ses ouvriers ;

— l'intérêt qu'il y aurait à fixer, définitivement, au moment de la demande, le montant de la soule que doit payer le sinistré pour l'achat d'un appartement dans un immeuble d'Etat ;

— l'urgence qui s'impose pour la mise au point du plan de financement de la reconstruction et l'établissement des titres de créance ;

— l'obligation qui devrait être faite aux industriels sinistrés, en cas de décentralisation et de reconstruction en province, d'édifier les logements nécessaires à leur personnel.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. de Montalbert, président.* — La commission a élu, à l'unanimité, M. Le Guyon, secrétaire, en remplacement de M. Debré, démissionnaire.

Elle a ensuite nommé comme rapporteurs :

— M. Southon, de la proposition de résolution (II, n° 50, année 1948) de M. Denvers, tendant à modifier l'article 14 du Règlement relatif au titre de la commission des moyens de communication et des transports ;

— M. Dronne, de la proposition de résolution (II, n° 37, année 1948) de M. Marc Rucart, tendant à modifier l'article 18 du Règlement du Conseil de la République.

Les conclusions de ces deux textes ont été adoptées sans débat.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 22 décembre 1948. — *Présidence de M. Tharradin, président.* — La commission a décidé de proposer la candidature de M. Saint-Cyr pour représenter le Conseil de la République au Conseil supérieur de la Mutualité.

Puis elle a commencé l'examen du projet de loi (II, n° 65, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant statut des centres d'apprentissage, qu'elle a confié à son Président le soin de rapporter.

La discussion a porté sur l'économie générale du projet et sur un amendement présenté par M. Fournier (Roger) dont le but serait d'imposer aux centres d'apprentissage privés un strict respect de la réglementation en matière de sécurité sociale.

La commission a décidé de demander à M. Morice, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, de bien vouloir venir lui exposer la politique qu'il entend suivre à l'égard de ces centres et l'orientation des textes d'application qu'il compte prendre.

Jedi 23 décembre 1948. — *Présidence de M. Tharradin, président.* — La commission a chargé M^{me} Claeys de rapporter la proposition de loi (II, n° 70, année 1948), adoptée par l'Assemblée Nationale, étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories.

Puis elle a décidé de demander la discussion immédiate de la proposition de résolution (II, n° 79, année 1948) de M^{me} Devaud tendant à inviter le Gouvernement à prendre dans le plus bref délai les décisions permettant l'application de la loi n° 49-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants certaines dispositions du régime de la Sécurité sociale, qu'elle a chargé son auteur de rapporter.